

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

AVIS

Examen des marges bénéficiaires maximales des détaillants, des coûts de livraison et des frais de service complet pour l'essence et autre produit pétrolier

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (ci-après dénommée « Commission ») tiendra une audience publique, en vertu de l'article 14(1) de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* afin d'examiner les questions ci-après :

1. Marges bénéficiaires maximales pour les détaillants en produit pétrolier ;
2. Plafond des coûts de livraison exigibles;
3. Plafond des frais de service complet exigibles par les détaillants en produit pétrolier

pour s'assurer qu'ils sont justifiés et peut ordonner un ajustement de ces marges, coûts ou frais après la fin de l'examen.

La Commission a retenu les services de Gardner Pinfold Consultants Inc. pour examiner les marges bénéficiaires maximales pour les détaillants, les coûts de livraison maximales, les frais de service complet maximales exigibles par les détaillants en produit pétrolier et pour présenter à la Commission un rapport de ses constatations. Une copie du rapport de l'expert-conseil, en français et en anglais, est publié sur le site Web de la Commission.

Veuillez noter qu'un rapport ayant trait aux grossistes sera déposé à une date ultérieure.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience via la plateforme de conférence Web, Zoom, le 14 janvier 2021 à compter de 9 h 30.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca, sous la rubrique « Règles de procédure » et compléter le formulaire « Demande de statut d'intervenant », spécifiant l'instance no 485. Le formulaire doit être complété et déposé auprès de la Commission au plus tard **le lundi 11 janvier 2021** à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent s'exprimer.

Une copie de l'horaire de l'audience et de dépôt proposé sera disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca.

On peut obtenir le rapport de l'expert-conseil et d'autres renseignements relatifs à la conférence préalable à l'audience sur le site Web de la Commission, www.cespnb.ca.

Coordonnées de la Commission :

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C.P. 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

N° sans frais : 1-866-766-2782

Tél. : 506-658-2504 / Téléc.: 506-643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca